

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL_21_12_07_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

TRANSFERT DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS : LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1 ET 2, LA MEIGNANNERIE 2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL-21-02-24-08 en date du 24 février 2021 relative à la rétrocession

Vu l'acte notarié signé le 16 mars 2021 en l'étude de Maître LEVEQUE,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune a respecté la procédure rigoureuse et obligatoire dans ce cadre précis, il convient d'intégrer les voies et espaces verts dans le domaine public et de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Après en avoir délibéré,

DEMANDE d'incorporer dans le domaine public communal les voies et espaces verts, à savoir les parcelles suivantes :

- Lotissement « Frileuse »
Superficie espaces verts : section D n° 934 (801 m²), n° 978 (2 205 m²) et n° 977p (510 m²),
Superficie voirie : section D n° 977p (5 564 m²),
Linéaire de voirie : 720 ml.
- Lotissement « La Fontaine 1 »
Superficie espaces verts : section ZC n° 119 (2 501 m²), n° 166 (164 m²)
Superficie voirie : section ZC n° 118 (1 444 m²),
Linéaire de voirie : 128 ml.
- Lotissement « La Fontaine 2 »
Superficie espaces verts : section ZC n° 165 (8 323 m²),
Superficie voirie : section ZC n° 163 (3 235 m²),
Linéaire de voirie : 293 ml.
- Lotissement « La Meignannerie 2 »
Superficie espaces verts : section ZC n° 210 (388 m²), n° 208 (44 m²) et n° 211 (1 167 m²),
Superficie voirie : section ZC n° 209 (2 422 m²),
Linéaire de voirie : 214 ml.

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des voies communales référencées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU